

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 4 octobre 2023

Date de l'affichage : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 42 + 1 suppléé + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 49

<b>OBJET : SUBVENTION POUR L'ACHAT DE RECUPERATEURS D'EAU</b>
---

Numéro de la Délibération : 121023-DC-108

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN.

**Dont suppléé :**

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- M. Patrice GOUIN par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Doriane FRAYER par M. Marc VIRION.
- M. Jean-Louis GOUPIL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE RECUPERATEURS D'EAU**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise (arrêté préfectoral du 19 juin 2019) ;
- L'avis favorable de la commission environnement en date du 4 octobre 2023 ;

***Considérant :***

- La politique volontariste que mène la Communauté de communes Thelloise afin de prévenir et de diminuer la production de déchets de tous ordres ;
- Les actions prévues dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2017-2021 et reconduites dans le PLPDMA 2022-2027 ;
- Le souhait de la collectivité de préserver les ressources naturelles, de favoriser une utilisation rationnelle de l'eau tout en agissant sur le pouvoir d'achat ;
- Que la Communauté de communes Thelloise souhaite proposer une aide financière pour l'acquisition de collecteurs d'eau de pluie (cuve hors-sol, enterrée ou citerne souple) à destination des habitants du territoire,
- Que le Conseil Départemental soutient également ce type d'acquisition et que les deux aides cumulatives ne pourront pas dépasser le montant d'achat de l'équipement.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour les particuliers : subvention de 50 € dans la limite du montant total de 200 € tous les 8 ans.

- **VALIDE** le règlement pour l'octroi des subventions pour l'achat d'un récupérateur d'eau ainsi que le document de demande de la subvention ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à attribuer les subventions d'après les dossiers transmis par les habitants ;
- **INDIQUE** que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2024 et suivants de la Communauté de communes Thelloise.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20231012-121023-DC-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023